



PORTRAIT
ROMEO
WILFRIED
NGBANDA



LA FORCE
SE REDÉPLOYER
POUR MIEUX
PROTÉGER LES
CIVILS



PROTÉGER LES
FEMMES !

MINUSCA **FOCUS**

Bulletin d'informations de la MINUSCA | #03 | FÉVRIER 2017



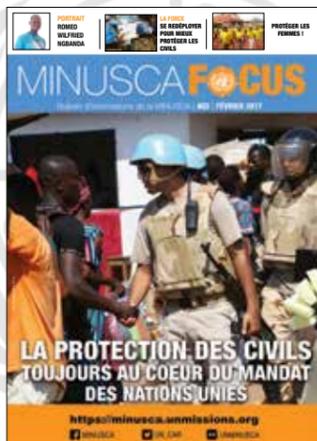
UN Photo / MINUSCA

LA PROTECTION DES CIVILS
TOUJOURS AU COEUR DU MANDAT
DES NATIONS UNIES

<https://minusca.unmissions.org>



SOMMAIRE



MINUSCA FOCUS #3

- 3 EDITO : PROTÉGER LES CIVILS, UNE TACHE TOUJOURS PRIORITAIRE POUR LA MINUSCA**
- 4 COORDINATION RENFORCÉE ENTRE MINUSCA ET GOUVERNEMENT**
- 8 PROTÉGER LES FEMMES !**
- 10 16 JOURS DE PLAIDOYER CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE**
- 11 TRANSHUMANCE ET PROTECTION DES CIVILS**
- 13 PORTRAIT : ASSISTANT DE LIAISON COMMUNAUTAIRE : L'EXEMPLE DE ROMEO WILFRIED NGBANDA**
- 14 PROTECTION DE L'ENFANT ENTRETIEN AVEC LA CHEFFE DE L'UNITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT**
- 17 LA FORCE : SE REDÉPLOYER POUR MIEUX PROTÉGER LES CIVILS**
- 18 POLICE COMMUNAUTAIRE : RAPPROCHER DAVANTAGE LA POPULATION DES FORCES DE SÉCURITÉ**
- 19 ABUS SEXUELS : LA PREMIÈRE ÉQUIPE DE RÉPONSE IMMÉDIATE DE L'ONU FORMÉE À BANGUI**
- 20 QUELQUES VISITES DE TERRAIN : MISSION CONJOINTE NATIONS UNIES - UNION AFRICAINE - CEEAC À BRIA**



17 - POLICE COMMUNAUTAIRE : RAPPROCHER DAVANTAGE LA POPULATION DES FORCES DE SÉCURITÉ



13 - PROTECTION DE L'ENFANT ENTRETIEN AVEC LA CHEFFE DE L'UNITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT



4 - COORDINATION RENFORCÉE ENTRE MINUSCA ET GOUVERNEMENT



Photo UN / MINUSCA

EDITO

PROTÉGER LES CIVILS, UNE TACHE TOUJOURS PRIORITAIRE POUR LA MINUSCA

Considéré, à bien des égards, comme un des volets cruciaux de l'action de la MINUSCA en Centrafrique, la protection des populations civiles trouve son justificatif dans la profondeur de la crise que le pays a connue, avec, entre autres conséquences, des attaques, exactions et autres activités criminelles commises contre des civils, y compris les plus vulnérables tels les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Comme le souligne le dernier rapport co-publié par la MINUSCA et le Haut-commissariat des droits de l'homme, couvrant la période de juin 2015 au mars 2016, des violations flagrantes ont été commises à travers le pays, y compris « des assassinats ciblés, des agressions et des blessures physiques, des viols, des enlève-

ments et des destructions massives de biens et des pillages ».

Dans un contexte sécuritaire aussi délétère qu'imprévisible, la violence est soigneusement entretenue par des groupes ou individus armés, des éléments d'autodéfense, mais aussi des forces de sécurité intérieure, et impacte négativement la libre circulation des personnes et des biens. Subite, planifiée ou en représailles, cette violence fait des victimes partout, en témoigne le nombre des camps de déplacés internes, dont certains spontanément créés à proximité des bases de la MINUSCA. Mais la violence est aussi associée au mouvement saisonnier des éleveurs Peulhs (la transhumance) ou engendrée par des croyances culturelles...

C'est donc à juste titre que la protection des civils figure en

pole position dans les « Tâches prioritaires urgentes » du mandat attribué par le Conseil de sécurité à la Mission, notamment à travers la Résolution 2301 en date du 26 juillet 2016. La Même résolution rappelle la responsabilité principale des autorités centrafricaines en la matière.

Comment la Mission traduit-elle cette priorité en action ? Quelles composantes de la Mission s'investissent-elles au quotidien pour relever cet important défi ? Quels mécanismes de coordination existent-ils entre la Mission et le gouvernement ?

Autant de questions que le présent numéro de MINUSCA Focus se propose d'élucider à travers des articles de fond, des portraits, des entretiens, des témoignages...

Bonne lecture !

MANDAT

Dans sa résolution 2301, en date du 26 juillet 2016, le Conseil de sécurité décide que le mandat de la MINUSCA devrait être exécuté sur la base d'une hiérarchisation des tâches établies aux paragraphes 33 au 36 de la résolution et, le cas échéant, par étapes.

TÂCHES PRIORITAIRES URGENTES :

a) Protection des civils

• **Protéger**, sans préjudice de la responsabilité principale des autorités centrafricaines et des principes fondamentaux du maintien de la paix énoncés dans le document paru sous la cote de la population

civile du risque d'atteinte à l'intégrité physique, dans les limites de ses moyens et de ses zones de déploiement, en particulier en maintenant un déploiement volontariste et une présence mobile et souple et grâce à des patrouilles actives, y compris dans les zones de déplacements et de retour éventuel, ainsi que chez les communautés vulnérables, tout en réduisant les risques que les opérations militaires et policières représentent pour les civils :

• **Accorder une protection particulière aux femmes et aux enfants touchés par le conflit armé**, notamment en déployant des conseillers

pour la protection de l'enfance, des conseillers pour la protection des femmes et des conseillers pour la problématique hommes-femmes ;

• **Recenser et signaler les menaces et les attaques dirigées contre des civils**, mettre en œuvre des plans de prévention et d'intervention, et renforcer la coopération civilo-militaire.

• **Mettre pleinement en œuvre**, en consultation étroite avec les organismes humanitaires et de défense des droits de l'homme et les autres partenaires intéressés, la stratégie de protection des civils à l'échelle de la Mission ;

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé Verhoosel

RÉDACTRICE EN CHEF

Uwolowulakana Ikavi-Gbetanou

EQUIPE RÉDACTIONNELLE

Philippe D'Almeida, Ghislaine Atta,

Steve Reve Niko, Nadietou Daouda Zibilila

MISE EN PAGE

Francis Yabendji-Yoga

PHOTOGRAPHIE

PIO MINUSCA

WEBMASTER

Francis Yabendji-Yoga

PRODUCTION

Unité Publication & MultiMedia Bureau de la

Communication et de l'Information Publique

- MINUSCA



Photos UN / MINUSCA / Archive

COORDINATION RENFORCÉE ENTRE MINUSCA ET GOUVERNEMENT

Comme mandat prioritaire, la protection des civils a été au centre des actions de la MINUSCA tout au long de l'année 2016 et la mission a intensifié la coordination avec le gouvernement pour répondre aux menaces contre les civils. La protection c'est d'abord prévenir la violence dirigée contre les civils. La prévention et la réponse contre les menaces et les violations contre la population civile sont plus efficaces lorsqu'il existe une coordination qui englobe le partage de l'information et la collaboration avec d'autres acteurs de protection.

Cette coordination a été ardente entre la MINUSCA et le Ministère de l'Intérieur dans la sphère du partage d'information ; ce qui a permis à la MINUSCA de prendre des mesures et de déployer ses forces pour prévenir et répondre

efficacement aux menaces et aux violations contre les civils. A titre d'illustration, l'alerte donnée par le Ministère de l'Intérieur à la MINUSCA sur l'attaque du village Ndougou (dans la préfecture de l'Ouham) par les groupes armés en mai 2016 a permis à la MINUSCA d'agir promptement pour protéger les civils de ladite localité.

La coordination effective entre le Gouvernement et la MINUSCA sur les questions de protection des civils passe notamment par l'organisation de rencontres régulières entre les deux institutions, qu'il s'agisse des Etats-majors des forces sécuritaires ou au niveau politique. Dans ce cadre, la MINUSCA et les autorités échangent des informations relatives à la situation sécuritaire à travers le pays et discutent des priorités en matière de protection des civils.

La coordination avec le gouver-

nement au niveau local n'est pas des moindres. La MINUSCA a collaboré avec les autorités locales, par exemple à Batangafo pour la signature de l'accord ville sans arme, une action qui a contribué au rétablissement du dialogue communal à Batangafo. La coordination fut encore renforcée par la participation de la MINUSCA aux réunions hebdomadaires de sécurité convoquées et présidées par les autorités locales, les préfets et les sous-préfets dans les localités où la MINUSCA a une présence civile ou militaire. Ces rencontres ont constitué une plateforme pour le partage d'informations et ont également permis à la MINUSCA de répondre aux attentes des populations mais aussi de sensibiliser celles-ci sur ses actions en faveur de la protection des civils.

2016 aura aussi vu le renforcement de la coordination entre la



MINUSCA et le Gouvernement à travers leurs engagements mutuels à répondre aux préoccupations de protection par des missions conjointes. Des missions qui ont permis au Gouvernement de se rendre dans des zones éloignées afin de mieux comprendre les complexités des problèmes de protection et de sécurité et de contribuer à la restauration de l'autorité de l'État. A titre d'exemple, plusieurs visites conjointes entre la MINUSCA et le Gouvernement ont été organisées afin de faciliter la libération de

l'école Zoukombou occupée par le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC), en violation de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. L'école a été libérée et les enfants ont pu reprendre le chemin de l'école. D'autres missions conjointes ont été organisées à Kouï, Bocaranga, Ngaoundaye au mois de juin 2016 et dans la sous-préfecture de Kouango au mois d'octobre 2016. Elles ont permis aux autorités de recueillir les préoccupations de leurs citoyens résidant dans les zones

difficilement accessibles, soit à cause de l'état défectueux des infrastructures routières ou en raison de la présence d'un ou plusieurs groupes armés. Ces missions ont aussi contribué à améliorer la compréhension des défis importants auxquels se confrontés par la MINUSCA dans la mise en œuvre de son mandat de protection des civils.

A bien des égards, l'année 2016 aura été excellente en termes de collaboration sur la protection des civils avec le gouvernement. Mais de nombreux défis se doivent d'être relevés pour que les populations estiment que leur sécurité s'améliore. La MINUSCA s'y attèle déjà, en contribuant à la restauration de l'autorité de l'État, au renforcement des capacités des forces de sécurité internes, au déploiement des Unités de Police Constituée dans les grandes villes du pays, mais aussi en soutenant les actions de protection liées à la transhumance, des déplacés internes et des retournés ■



Photo UN / MINUSCA / Archive

■ Commission nationale des DH : d'où vient-on ? Ou en est-on ?

Dans le cadre de la création de la Commission nationale des droits de l'homme, la Division des droits de l'homme a appuyé les autorités nationales à travers plusieurs activités. Un plaidoyer a été mené auprès du Ministère de la Justice et de l'Assemblée nationale et deux importants ateliers dont l'un portant sur la relecture de la loi sur la CNDH et l'autre sur les Principes de Paris et de Belgrade, ont été organisés. Actuellement le projet de loi a été adopté par le Conseil des ministres et il se trouve sur la table de l'Assemblée nationale, en vue d'être voté au cours de la session parlementaire prévue en février 2017.

■ Bilan 2016 en matière de plaidoyer et de sensibilisation des populations sur les droits humains

En 2016, la DDH a mené plusieurs activités de plaidoyers. Dans ce cadre, la DDH souhaiterait mettre l'accent sur le plaidoyer en faveur de l'amélioration du cadre juridique relatif aux personnes vivant avec un handicap. Ce plaidoyer a permis à la DDH de rencontrer les autorités centrafricaines pour les inciter à promulguer et à appliquer la loi N 00.007 du 20 décembre 2000 sur la protection et la promotion des droits des personnes handicapées ■



Photo UN / MINUSCA / Archive

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS DU RAPPORT PÉRIODIQUE DE LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2016

Le rapport a couvert la période de 1^{er} juin 2015 au 31 mars 2016. Au cours de cette période la DDH a documenté **1301** cas de violations et d'abus des droits de l'homme affectant au moins **2473** victimes en RCA. Parmi les victimes, la DDH a dénombré **2069** adultes dont **1000** hommes et **261** femmes, ainsi que **203** enfants dont **91** garçons et **67** filles ■

1301
cas de violations et d'abus des
droits de l'homme affectant au
moins
2473
victimes en RCA

QUID DES RÉSEAUX D'ALERTE COMMUNAUTAIRE ?

Dans le cadre de son approche communautaire de la protection des civils, la MINUSCA a déployé dans 35 bases militaires dans les provinces et dans six arrondissements à Bangui 52 assistants de liaison communautaire (ALC). Ces derniers ont pour mission de faciliter la collaboration entre les communautés et la MINUSCA et d'assurer leur participation effective à leur protection. Pour ce faire, les assistants de liaison communautaire ont tissé progressivement les réseaux d'alerte communautaire, composés de points focaux identifiés à l'issue de différentes rencontres et consultations et, qui sur la base du volontariat et du bénévolat, ont décidé de contribuer à l'amélioration de la protection de leurs communautés respectives.

Ce mécanisme se définit comme une chaîne de transmission d'informations, de menaces ou d'incidents liés à la protection et susceptibles de mettre en danger des communautés. Les alertes envoyées par les points focaux des réseaux d'alerte communautaire sont triangulées puis relayées à la force de la MINUSCA pour une réponse rapide et appropriée, dans les limites de ses capacités.

A ce jour, 35 réseaux d'alerte communautaire ont été implantés, composés chacun de 60 membres, et sont en extension tandis que d'autres sont en cours de construction. En outre, il convient de préciser que chaque point focal du réseau d'alerte communautaire entre-

tient également son propre réseau d'informateurs, au sein de sa communauté ou de sa localité, composé de personnes auprès desquelles il collecte et vérifie les informations. Ainsi, les réseaux d'alerte communautaire se superposent progressivement en plusieurs couches, un réseau pouvant contenir plusieurs sous-réseaux. De plus, les réseaux d'alerte communautaire élargissent leurs zones de couverture en s'étendant vers de nouveaux arrondissements à Bangui et de nouvelles localités (Bimbo et Begoua) et au fur et à mesure que les conditions sécuritaires et logistiques le permettent (surtout dans les zones reculées et isolées) ■



Photo UN / MINUSCA / Archive

MINUSCA

en action

Le résumé d'activités de la Mission

Toutes les deux semaines

Disponible en version imprimée et sur notre site web



Photos UN / MINUSCA

PROTÉGER LES FEMMES !

2016 aura été une année riche pour la Mission tant en actions qu'en défis en matière de protection des femmes, dont l'essentiel de l'action est guidée par les résolutions 1820 (2008) et 1960 (2010). Une responsabilité dévolue à l'unité de Protection des Femmes à qui ces résolutions donnent mandat de surveiller et de rapporter les crimes de violences sexuelles commis pendant les périodes de conflit.

Certaines des activités de ladite unité sont menées dans le cadre de la résolution 1960, telle le Mécanisme de Suivi, d'Analyse et de Communication de l'Information (MARA) sur les violences sexuelles liées au conflit. Un mécanisme mis sur pied pour faciliter la collecte et

les échanges d'informations entre les différents acteurs, dont d'autres entités de la Mission et des agences des Nations Unies, aussi bien à Bangui ainsi que dans les provinces. Cela passe par des rencontres régulières entre les différents membres.

L'Unité travaille aussi avec des Conseillers de protection des femmes de la Division des droits de l'homme dans bureaux régionaux à travers le pays. Ceux-ci collaborent avec d'autres entités de la Mission, des agences des Nations Unies et des ONG, notamment dans la collecte et le partage des informations relatives aux violences sexuelles.

Mais la lutte contre les violences sexuelles implique davantage

l'engagement et la participation des communautés. A cet effet, les maires des huit arrondissements de Bangui et des communes de Bimbo et Bégoua ont bénéficié de l'appui de la section pour se constituer en réseau de lutte contre les violences sexuelles.

L'information sur les violences sexuelles étant indispensable dans la lutte contre l'impunité, le réseau inscrit au nombre de ses objectifs des efforts visant à encourager la population à dénoncer les violences sexuelles afin que leurs présumés auteurs soient traduits devant les juridictions compétentes.

Autre atout du réseau, servir d'interface entre la population et l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de

Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) ainsi que la Cour Pénale Spéciale pour la Centrafrique, en ce qui concerne le référencement juridique des victimes de violences sexuelles.

L'Unité continuera à appuyer le réseau des Maires de lutte contre les violences sexuelles dans la mise en œuvre de leur programme d'action, et contribuera à travers le cadre de concertation pour l'opérationnalisation effective de l'UMIRR dans la lutte contre l'impunité.

Un vaste programme de sensibilisation des populations à la base pour les encourager à rapporter les crimes de violences sexuelles sera bientôt mis en œuvre, en collaboration avec les Maires, les Chefs de groupe et de quartier.

La section inscrit également parmi ses priorités, la contribution au renforcement des capacités en matière de violences sexuelles liées au conflit. Cela passe via la formation des différents personnels civils, policiers et militaires de la Mission, y compris des agents de liaison communautaire, mais aussi nombre d'acteurs nationaux dont les forces de sécurité intérieure, sans oublier le personnel de l'UMIRR ■



Au nombre des défis à relever, on peut noter le silence de la population, notamment des victimes et des témoins sur les violences sexuelles. Sans dénonciation et sans partage des informations les concernant, il est difficile d'y remédier efficacement et de rendre justice aux victimes. En outre, le phénomène consistant à régler les crimes de violences sexuelles à l'amiable entre les auteurs et les victimes constituent non seulement un obstacle à la lutte contre l'impunité, mais aussi une grave atteinte aux droits de ces dernières. L'absence quasi-totale de structures et du personnel

de l'Etat dans certaines zones ne facilite pas la collecte des informations (formation sanitaire, brigade de gendarmerie, commissariat de police, tribunal de grande instance).

D'autres freins sont relatifs à présence limitée des organisations humanitaires sur le terrain, mais aussi au déficit infrastructurel, et à l'insécurité, notamment en raison de la présence des groupes armés.

Outre le fait que certaines victimes et leurs parents ignorent que les violences sexuelles constituent des crimes punies par les lois et qu'il est important de les dénoncer ■



La résolution 1820 fait le lien entre violence sexuelle comme tactique de guerre et les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution exige des parties au conflit de prendre des mesures telles que la formation et les mesures disciplinaires pour protéger les civils contre la violence sexuelle.

La résolution 1960 demande la collecte des informations détaillées et crédibles sur les parties à un conflit armé soupçonnés d'avoir commis ou d'être responsables d'actes de viols ou d'autres formes de violence sexuelle, d'une façon coordonnée, en établissant des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée au conflit, notamment le viol dans les situations de conflits armés et d'après conflit ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) a été créée par décret présidentiel avec l'appui de la section. Elle a pour mission de prévenir et de réprimer toutes les formes de violences sexuelles commises sur les femmes et les enfants. ■

16 JOURS DE PLAIDOYER CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE



Photos UN / MINUSCA

Le Ministère des Affaires sociales et de la Réconciliation nationale a lancé, le 30 novembre à Bangui, en partenariat avec la MINUSCA, ONU Femmes et l'UNFPA, l'édition 2016 de la campagne des « 16 jours d'activisme pour la lutte contre les violences basées sur le genre ». À l'instar des précédentes et à travers le monde, cette campagne était une invite à une mobilisation de grande échelle pour mettre un terme aux violences faites aux femmes et aux filles.

À Bangui, comme à l'intérieur du pays, la campagne a eu lieu du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre, qui marque chaque année la Journée des droits de l'homme. Au programme, des séances sensibilisations sur les abus et exploitations sexuelles, mais aussi des matchs de football, des séances de sensibilisation publique sur les violences liées aux rites de veuvage, les droits de la femme, la promotion de l'éducation des filles

dans la lutte contre les violences dans les écoles de la périphérie, les allégations de sorcellerie et les phénomènes de justice populaire.

La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies en RCA, Diane Corner, participant au lancement de la campagne, a donné lecture du message du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon : « La violence à l'égard des femmes et des filles impose des coûts exorbitants aux familles, aux communautés et aux économies. (...) La violence à l'égard des femmes entraîne également une perte de productivité chez les entreprises et grève les ressources des services sociaux, du système judiciaire et des organismes de soins de santé. (...) ». Diane Corner a ajouté que « l'édition 2016 s'inscrit dans un contexte particulier en RCA », car le pays continue d'être victime de violences contre toutes les couches de la population et contre les femmes en particulier. Elle a saisi l'occasion pour féliciter l'Assemblée nationale pour avoir donné

son accord à la loi sur la parité. « C'est un grand pas », a-t-elle conclu.

Il convient de rappeler que c'est le 17 décembre de 1999 que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes. Depuis, l'ONU a invité gouvernements, organisations internationales et ONG à organiser en cette journée des activités pour sensibiliser le public à ce fléau ■



TRANSHUMANCE ET PROTECTION DES CIVILS



La crise politico-militaire a eu pour corollaires l'affaiblissement de l'Etat, l'insécurité généralisée, l'émergence de nouveaux pôles de pouvoirs et la privatisation de la force armée comme nouvelle stratégie d'autoprotection ou de commercialisation de la sécurité, ainsi que la décomposition des mécanismes locaux et traditionnels de régulation des relations intercommunautaires, de prévention et de gestion des conflits.

Dans ce contexte, la transhumance, en tant qu'avatar d'un mode de vie nomade ou semi-nomade et activité économique lucrative, est devenue un vecteur de cristallisation de la violence et de prédation impliquant aussi bien les communautés ou groupes hétéroclites d'éleveurs, les communautés agraires que les groupes armés disparates présents sur le territoire.

Cet aspect de la transhumance lié à la protection des civils justifie un fort appui de la MINUSCA à l'Etat, aux côtés d'autres partenaires dont la FAO, OCHA et des organisations non-gouvernementales internationales et nationales. Il se traduit par la participation de

la Mission à la Plateforme sur le pastoralisme et la transhumance, un forum national créé par l'Etat et qui réunit divers partenaires nationaux et internationaux et qui est en charge de tout ce qui se rapporte à la transhumance.

Afin de faire le point sur la transhumance et notamment d'analyser ses articulations avec les priorités inscrites dans les différents mandats de la MINUSCA à savoir la protection des civils,

la restauration de l'autorité de l'Etat ainsi que le dialogue intercommunautaire et la cohésion sociale, la MINUSCA a élaboré un rapport intégré en collaboration avec la FAO et le Ministère de l'élevage. Ce rapport a démontré clairement la nécessité de mettre en œuvre des mesures idoines pour réduire, autant que faire se peut, l'ampleur des incidents violents et des atteintes à la protection des civils en lien avec la transhumance.





Les données quantitatives présentées dans le rapport et la carte des points chauds donnent une idée de cette ampleur. D'où l'importance de la tenue d'une table - ronde sur la transhumance organisée par la plateforme sur le pastoralisme et la transhumance à Bangui les 10 et 11 novembre 2016 avec l'appui financier de la MINUSCA et de la FAO. Sous l'impulsion de la MINUSCA et le leadership du Ministère de l'Elevage, un plan opérationnel

pour une période de transhumance 2016 - 2017 a été adopté à l'issue de cette assise et validé par le Ministère de l'Elevage.

Ce dernier, l'ANDE, la FNEC, la MINUSCA, la FAO et l'ONG Catholic Relief Service, représentant les ONG impliquées dans la transhumance, font partie du comité ad hoc de suivi de la mise en œuvre du plan opérationnel. Cependant, cette mise en œuvre piétine à

cause de la très faible mobilisation des fonds devant permettre d'exécuter le budget prévu.

Cela n'empêche nullement la Force de la MINUSCA de mener des patrouilles de longue portée dans les zones à risque et les réseaux d'alerte communautaire sont en éveil. Sans oublier que d'autres initiatives sont mises en œuvre par la MINUSCA en collaboration avec des autorités locales, à des degrés différents selon les localités. A titre d'exemple, dans la préfecture de l'Ouham, les comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés à la transhumance (CLPGCT) ont été mis en place conjointement par la MINUSCA, via notamment sa Section des Affaires civiles et la Force, les autorités locales, la FAO et l'ONG ACORD. Un atout majeur dans la gestion de la transhumance et dont les retombées sont déjà palpables puisque grâce à l'intervention des membres du CLPGCT de Benzambe, un affrontement entre les jeunes de la localité de Kaboro et des éleveurs Peuhls a été évité en décembre 2016 ■



LE SAVIEZ-VOUS ?

La MINUSCA, le PNUD et le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale travaillent à l'implication de plus en plus forte de la communauté dans sa propre sécurité et protection à travers la mise en place des comités locaux de sécurité, étape ultime après la construction des réseaux d'alerte communautaire par les assistants de liaison communautaire de la MINUSCA ■

PORTRAIT ASSISTANT DE LIAISON COMMUNAUTAIRE : L'EXEMPLE DE ROMEO WILFRIED NGBANDA



Romeo Wilfried Ngbanda, jeune Centrafricain diplômé en Statistiques, est un assistant de liaison communautaire de la MINUSCA, basé à Bangui. Sa zone de responsabilité couvre les 2èmes et 4ème arrondissements de la capitale, ainsi que la commune de Begoua et travaille en étroite collaboration avec les communautés ces localités. Romeo débute sa mission, en mai 2015, par le 8ème arrondissement qui, à cette époque, était réputé comme une des « zones chaudes » de Bangui, notamment à cause de la forte insécurité qui y régnait.

Il y a travaillé en collaboration avec la Police nationale, la Force et la Police des Nations Unies (UNPol), acteurs de premier plan de la protection des civils. L'action de Romeo inclut l'établissement de relations de travail étroites avec les autorités locales (maire, chefs de groupes et de quartiers), les organisations et associations. Pour y arriver, il a d'abord mené des consultations auprès des autorités locales, des asso-

ciations et autres organisations de base, ainsi que des personnes ressources. Puis il a élaboré le Plan de protection communautaire du 8ème arrondissement qui analyse le contexte local, répertorie les problèmes et besoins majeurs de protection identifiés et planifie la mise en œuvre des réponses par les différents acteurs impliqués dans la protection des civils au niveau local. La mise en œuvre de ce plan est faite selon un chronogramme prédéfini qui servira également dans le cadre d'un suivi-évaluation semestriel et annuel.

Les efforts quotidiens de Romeo ont permis l'amélioration des relations entre les communautés du 8ème arrondissement et la MINUSCA. Mais surtout, Romeo a construit patiemment et sur la base de la confiance un réseau d'alerte communautaire constitué de points focaux, lesquels ont été formés par la MINUSCA afin d'optimiser leur contribution à la protection des civils en relayant des alertes et autres informations pertinentes, mais aussi en mobilisant les membres de la communauté afin qu'ils s'impliquent activement dans leur propre protection ■





Photo UN / MINUSCA / Archive

PROTECTION DE L'ENFANT

ENTRETIEN AVEC LA CHEFFE DE L'UNITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT

La protection des civils en général, et plus particulièrement celle des enfants est au cœur de l'engagement de la MINUSCA dans les contextes de conflit et de post conflit auxquels est confronté la Centrafrique. Aussi la Section protection de l'Enfance de la MINUSCA, veille-t-elle, à travers maintes activités, à l'application des Résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants affectés par les conflits armés. Natalie Ben Zakour Man, cheffe de cette unité, nous livre dans cet entretien l'essentiel de ses combats et le sens de l'esprit qui les porte.

MINUSCA FOCUS : Quels étaient les objectifs fixés pour 2016 en termes de protection de l'enfant centrafricain ?

Natalie Ben Zakour Man : Minimiser l'impact du conflit sur les enfants en obtenant la libération et le retour à une vie normale des enfants associés aux groupes armés et en assistant le gouvernement dans le renforcement du cadre légal de protection de l'enfant telle que la ratification des traités internationaux.

La libération des enfants enrôlés dans les groupes armés figure parmi les principales activités menées par votre section. Quelles réalisations

avez-vous faites dans ce domaine ?

L'Unité entretient un dialogue avec la hiérarchie et les points focaux chargés de la protection de l'enfant de plusieurs groupes armés à travers le pays. En 2016, en collaboration avec les membres de l'Equipe-pays de Nations Unies en RCA, nous sommes parvenus à libérer 3.982 enfants, dont (1222 filles) associés aux groupes armés en Centrafrique –principalement des Anti-balakas.

À combien estime-t-on le nombre d'enfants restant encore à délivrer ?

Il est difficile de donner un chiffre précis mais, très certainement, ils sont encore plusieurs milliers.

La libération des enfants, on présume, est l'aboutissement d'un long processus. Quelles en sont les principales étapes ?

Il y a plusieurs étapes dans le processus qui implique plusieurs autres acteurs dont l'UNICEF. Tout d'abord, nous devons établir une relation de confiance afin que les groupes armés comprennent que la demande de séparation des mineurs est faite dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous devons garantir qu'après la séparation des groupes armés, les enfants soient réunis avec leurs familles et retournent à l'école pour ceux qui en ont encore l'âge.



Photo UN / MINUSCA / Archive

Dans la foulée, nous clarifions la signification d'« enfants associés aux groupes armés », expliquant qu'il peut s'agir notamment, mais pas exclusivement, d'enfants, filles ou garçons, utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles. Nous exposons les impacts que la participation de ces enfants dans les conflits peut avoir sur leur développement personnel et sur la société en général. Nous mettons également en garde les officiers commandants des groupes sur les responsabilités (pénales) pesant sur les ordres de recrutement et utilisation de mineurs.

Nous demandons aussi aux groupes armés une liste des noms des enfants associés à leur mouvement. Si la liste n'existe pas, nous demandons d'avoir accès directement aux enfants et procédons à l'identification physique (parfois avec l'aide des groupes armés). Autre étape importante, l'échange avec tous les enfants afin de vérifier s'ils ont effectivement été associés aux groupes armés. Nous demandons leur âge et des informations concernant leur famille. Puis, les enfants sont retirés des groupes, parfois lors de cérémonies officielles –comme récemment à Dekoa où les l'Anti-Balaka ont libéré 120 enfants. Ces cérémonies

sont symboliques et permettent aux leaders communautaires et aux groupes armés de déclarer leur engagement pour la protection de l'enfance.

Une fois libérés, les enfants subissent des examens médicaux et reçoivent des soins au besoin. Certains enfants sont placés en famille d'accueil jusqu'à ce que la réunion avec sa famille soit possible. Dans les cas des enfants qui sont déjà dans leur communauté, ils sont orientés vers l'un des programmes de réinsertion financés par l'UNICEF.

Plusieurs écoles occupées par les combattants depuis la crise ont pu être restituées à l'État, avec l'appui de la MINUSCA. Comment y est-on parvenu ?

Pour obtenir la libération d'établissements scolaires, l'Unité a d'abord fait un plaidoyer au sein de la MINUSCA qui aboutit à la signature d'une directive par le Représentant spécial interdisant toute utilisation des écoles à des fins militaires par les Casques bleus. Ces derniers devaient aussi faire évacuer toutes écoles occupées par les groupes armés. De plus, toutes les composantes de la Mission et les agences humanitaires ont contribué à la sensibilisation des groupes armés sur le

statut de site protégés des écoles et les hôpitaux dans les conflits.

Quelles ont été les plus grandes difficultés rencontrées lors de ce processus ?

Les affrontements continus entre les groupes armés ainsi que l'hostilité de certains groupes armés vis-à-vis de la Mission et des humanitaires rendent particulièrement difficile l'établissement d'un dialogue serein et productif avec les groupes armés.

Que peut-on retenir de la feuille de route de la MINUSCA pour 2017 en matière de protection de l'enfant en RCA ?

Nous continuerons à travailler pour nous assurer que les enfants ne soient pas utilisés dans les conflits armés. Notre objectif est de garantir que chaque leader et chaque membre des groupes armés sachent que l'utilisation des enfants dans les conflits est inacceptable de nos jours. Les groupes armés doivent être conscients que les viols, les meurtres et mutilations d'enfants ainsi que les attaques contre les écoles, les hôpitaux et les organisations humanitaires sont des actes constitutifs de crimes de guerre ■

MANDAT

L'Unité de Protection de l'Enfant de la MINUSCA s'assure de la mise en œuvre des différentes résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés. À cet effet, elle veille à ce que les questions qui touchent aux enfants affectés par le conflit soient bien intégrées dans le mandat global de la MINUSCA et reçoivent des réponses institutionnelles appropriées. Pour que ce mandat soit effectivement mis en œuvre, l'Unité conduit un certain nombre d'activités :

Surveillance

L'Unité surveille et communique les informations sur les violations graves des droits de l'enfant commis par les groupes armés en RCA en application des résolutions 1612(2005), 1882 (2009), 1998(2011) et 2225 (2015). Les violations surveillées sont : meurtre et mutilation d'enfant, viol et autres violences sexuelles sur les enfants, enlèvement des enfants (séquestration, kidnapping, arrestation et détention arbitraire), attaque visant les écoles ou les hôpitaux et bien sûr le recrutement et l'utilisation d'enfants au sein de groupes armés et milices.

Dialogue

Une fois qu'il est établi que les groupes armés viol les droits des enfants, notamment leur recrutement et utilisation, la MINUSCA identifie le commandement du groupe armé concerné et engage un dialogue avec le groupe concerné pour plaider afin de permettre la fin d'arrêter la violation.

Formation et la sensibilisation en Droits et protection de l'enfant :

Pour s'assurer que la surveillance des comportements des groupes armés vis-à-vis les enfants soit effective, la MINUSCA organise des sessions des formations en droits et protection de l'enfant pour le personnel du maintien de la paix et autres agences des Nations Unies, des ONGs (internationales / locales) et des structures de protection de l'enfance (centres sociaux, police, gendarmerie, justice et établissements pénitentiaires...).

Plaidoyer

La MINUSCA mène des actions de plaidoyers auprès des autorités centrafricaines (nationales et locales) pour que des actions et politiques en faveur des enfants et de leurs droits soient effectuées ■



Photo UN / MINUSCA / Archive



Photo UN / MINUSCA

LA FORCE

SE REDÉPLOYER POUR MIEUX PROTÉGER LES CIVILS

La résolution 2301 a donné mandat à la MINUSCA, tout en conservant la priorité sur la protection des civils, de réduire la présence et la menace des groupes armés qui constituent une menace permanente pour les populations civiles. Cela implique pour la Force MINUSCA un changement de posture, y compris via le redéploiement des troupes sur le terrain. D'un point de vue opérationnel, en effet, une trop grande dispersion limite la réactivité des Forces, entre autres. Le redéploiement envisagé et en cours de finalisation, répond donc à une nécessité opérationnelle et permettra à la Force

de mieux prendre en compte les défis posés par la protection des civils et la réduction des groupes armés. Son objectif est, in fine, d'augmenter l'empreinte territoriale de la Force car il sera assorti d'une plus grande mobilité, laquelle se traduira par des modes d'actions plus dynamiques, avec notamment la mise en place de patrouilles de longue durée, pouvant être renforcées, et à longue distance, réalisées de manière aléatoire, ainsi que par une utilisation accrue des moyens hélicoptères. La Force devient ainsi moins prévisible, et donc plus dissuasive. Elle est couplé à la mise en place de nouveaux moyens, permettant d'améliorer

la réactivité de la Force et sa capacité d'anticipation.

A cela s'ajoute la mise en place d'une unité opérationnelle puissante et projetable sur court préavis, des moyens supplémentaires de collecte et d'analyse de l'information qui optimiseront la capacité d'anticipation de la Force. De plus, l'augmentation du volume d'heures de vol militaire mensuel permettra d'utiliser les hélicoptères pour gagner en réactivité et en mobilité. La population peut ainsi être rassurée par le passage régulier des forces onusiennes, garantes du respect du processus en cours ■



POLICE COMMUNAUTAIRE : RAPPROCHER DAVANTAGE LA POPULATION DES FORCES DE SÉCURITÉ



Photo UN / MINUSCA / Archive

La prévention, la proximité et le partenariat sont les trois piliers de la police communautaire initiée par la MINUSCA, selon Rebecca Nnanga, point focal de la police communautaire au sein de la Police des Nations Unies. Dans ce cadre, a été mis en place, en janvier 2016, un conseil communautaire réunissant les responsables des Commissariats et brigades de gendarmerie de Bangui avec les autorités et élus locaux. L'activité a été suivie de campagnes de sensibilisation au profit de divers arrondissements communautés sur les enjeux et les défis de la police communautaire.

Depuis, plusieurs rencontres de sensibilisation ont été initiées sur

la Police communautaire, comme celle ayant réuni, le 23 février 2016 dans le 8ème arrondissement de Bangui, populations et responsables municipaux et de la Police.

Le vendredi 19 février, une séance similaire a regroupé une trentaine de membres de populations du 1er arrondissement, au nombre desquels les chefs de quartiers, les représentants des organisations féminines et de jeunes, les policiers et gendarmes, etc.

Leurs objectifs, avoir une police proactive répondant aux sollicitations des populations, et des communautés plus participatives aux actions de lutte contre la criminalité et l'insécurité. Il s'agit également d'aboutir à la

prévention des crimes, à l'établissement d'un partenariat avec les communautés, à générer la crédibilité des Forces de Police et de Gendarmerie, et à renouveler la confiance des populations à l'égard de ces forces, et à restaurer la paix.

Ces séances de sensibilisation s'inscrivent en effet dans la volonté d'amener la population à mieux s'impliquer dans les efforts d'amélioration de la sécurité mais aussi dans l'exécution des projets de développement en leur faveur. En effet, comme le souligne Rebecca Nnanga, la population doit collaborer et coopérer avec la police. Cela « n'est possible que quand la population a confiance en sa police. »

En sa qualité de maire du 8e arrondissement, Elisabeth Dekai estime, quant à elle que la paix revient progressivement en Centrafrique et que, par conséquent, le projet de police communautaire va consolider la paix et le vivre ensemble.

Toujours dans le cadre du projet de la police communautaire, la MINUSCA a formé 118 éléments des Forces de sécurité intérieure (Police et Gendarmerie) de septembre 2015 à janvier 2016, lesquels ont été déployés dans les 8 arrondissements de Bangui ■



Photo UN / MINUSCA / Archive

ABUS SEXUELS LA PREMIÈRE ÉQUIPE DE RÉPONSE IMMÉDIATE DE L'ONU FORMÉE À BANGUI



Photo UN / MINUSCA

Le 12 mars 2016, le Conseil de sécurité des Nations Unies procédait à l'adoption d'une résolution historique (2272), renforçant les mesures de lutte contre les abus sexuels commis par le personnel des Nations Unies déployé dans le cadre de missions de la paix. Un texte via lequel le Conseil de sécurité apporte son soutien ferme à la politique de tolérance zéro dans les cas d'abus ou d'exploitations sexuels commis par des troupes censées protéger les civils ».

Dans le cadre de l'application de ladite résolution, une quinzaine de personnels civils, de la Police et de la Force de la MINUSCA ont pris part, du 5 au 7 avril 2016 au quartier général de la Mission à Bangui, à la session de formation consacrant le lancement des activités de l'Equipe de Réponse Immédiate dans le domaine des abus et exploitation sexuels qui pourraient être commis par des personnels de l'Organisation des Nations Unies. Une formation organisée par l'Unité de Conduite et Discipline de la MINUSCA,

dont le mandat et l'action en République centrafricaine ont pour pilier essentiel la protection des civils. L'initiative novatrice est une première au sein du département des opérations de maintien de la paix de l'ONU. La MINUSCA est donc une mission pilote par rapport à la mise en place d'une telle structure. Aussi, la rencontre a-t-elle consisté non seulement en la formation à la prise en charge sociale et médicale des victimes, mais également au déploiement de l'équipe le plus rapidement possible sur les scènes de crimes. Ce, afin de sécuriser les lieux et rassembler le plus possible d'éléments de preuves de manière à faciliter la suite de la conduite des investigations.

Les participants dans leur ensemble se félicitent des nombreuses « connaissances techniques » qui leur ont été transmises lors des différents modules théoriques et pratiques, essentiellement en rapport avec la collecte et la préservation de preuves qui pourraient être utilisées dans le cadre des investigations ■

L'Equipe de déontologie et de discipline de la MINUSCA conseille et soutient le Chef de Mission et ses collègues en matière de conduite et de discipline parmi toute catégorie du personnel de maintien de la paix à l'ONU. Leur mandat découle des recommandations du Comité spécial des Opérations de Maintien de la Paix, C - 34 -A/59/19 Rev. 10, approuvées par une résolution de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005 (59/300).

Son premier rôle est de recevoir, d'évaluer et de renvoyer les allégations de fautes graves, assurant par la suite la liaison avec les entités d'enquêtes appropriées, le Département des Opérations de Maintien de la Paix, les Etats membres et autres agences onusiennes, gouvernementales et non-gouvernementales afin de les analyser. Lorsqu'une faute grave a effectivement été commise, l'Equipe de déontologie et de discipline se charge de la mise en œuvre de mesures correctives en coordonnant la réponse apportée par la mission aux victimes.

La stratégie de l'Equipe de déontologie et de discipline, qui se décline en trois axes (prévention, application des dispositions pertinentes et mise en œuvre de mesures correctives), comprend la mise en place de mesures préventives, la meilleure application des normes existantes par un renforcement des capacités, des campagnes de sensibilisation et des forums d'information en matière de politiques, procédures et directives concernant les problématiques de conduite et de discipline ■



Photo UN / MINUSCA / Archive



Photo UN / MINUSCA



QUELQUES VISITES DE TERRAIN MISSION CONJOINTE NATIONS UNIES - UNION AFRICAINE - CEEAC À BRIA

Le Ministère des Affaires sociales et de la Réconciliation nationale a lancé, le 30 novembre à Bangui, en partenariat avec la MINUSCA, ONU Femmes et l'UNFPA, l'édition 2016 de la campagne des « 16 jours d'activisme pour la lutte contre les violences basées sur le genre ». À l'instar des précédentes et à travers le monde, cette campagne était une invite à une mobilisation de grande échelle pour mettre un terme aux violences faites aux femmes et aux filles.

À Bangui, comme à l'intérieur du pays, la campagne a eu lieu du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre, qui marque chaque année la Journée des droits de l'homme. Au programme, des séances de sensibilisations sur les abus et exploitations sexuelles, mais aussi des

matchs de football, des séances de sensibilisation publique sur les violences liées aux rites de veuvage, les droits de la femme, la promotion de l'éducation des filles dans la lutte contre les violences dans les écoles de la périphérie, les allégations de sorcellerie et les phénomènes de justice populaire.

La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies en RCA, Diane Corner, participant au lancement de la campagne, a donné lecture du message du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon : « La violence à l'égard des femmes et des filles impose des coûts exorbitants aux familles, aux communautés et aux économies. (...) La violence à l'égard des femmes entraîne également une perte de productivité chez les entreprises et grève les ressources des services sociaux, du système judiciaire et

des organismes de soins de santé. (...) ». Diane Corner a ajouté que « l'édition 2016 s'inscrit dans un contexte particulier en RCA », car le pays continue d'être victime de violences contre toutes les couches de la population et contre les femmes en particulier. Elle a saisi l'occasion pour féliciter l'Assemblée nationale pour avoir donné son accord à la loi sur la parité. « C'est un grand pas », a-t-elle conclu.

Il convient de rappeler que c'est le 17 décembre de 1999 que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes. Depuis, l'ONU a invité gouvernements, organisations internationales et ONG à organiser en cette journée des activités pour sensibiliser le public à ce fléau ■

ONANGA-ANYANGA À BOUAR POUR RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE DE PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES



Photo UN / MINUSCA

Dans la poursuite de sa tournée pour combattre les exploitations et abus sexuels, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Chef de la MINUSCA, Parfait Onanga-Anyanga, s'est rendu le 21 avril 2016 à Bouar (dans la Nana-Mambéré) accompagné d'une délégation composée de l'adjoint du Commandant de la Force, le Ma-

jor-General Shafiudin Ahmed, du Commissaire de la Police, Luis Carhilo, et du Coordonnateur des bureaux du terrain, Baboucarr Jagne.

Le message et la fermeté du Représentant a été le même partout où il a mis en place le groupe de travail (Task Force) comme une des mesures visant à lutter contre ce fléau. « La préoccupation du Secrétaire général pour lutter contre les exploitations et abus sexuels

est une réalité ; nous n'acceptons plus que des minorités continuent de ternir l'image de la Mission ». Sur place, le Représentant spécial a d'abord rencontré le personnel de la MINUSCA, à qui il a réitéré sa satisfaction pour avoir « appuyé les efforts des Centrafricains pour la tenue des élections » et son soutien dans l'exercice de sa mission.

Face aux autorités locales, aux associations des femmes et de la jeunesse qu'il qualifie de « partenaires dans cette lutte » contre ce fléau, le Représentant spécial a expliqué la quintessence de la résolution 2272 adoptée le 11 mars 2016 par le Conseil de sécurité, laquelle souligne l'importance de protéger les personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, contre toute forme d'abus ou d'exploitation, tout en prévoyant des mesures coercitives y relatives au sein des missions de paix, mais aussi des actions préventives dans le cadre desquelles s'inscrit la mise en place de la Task force ■



Photo UN / MINUSCA / Archive



Photo UN / MINUSCA / Archive

DIANE CORNER À BAMBARI : NOUS SOMMES VENUS RASSURER LES POPULATIONS

Conduite par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies, Diane Corner, une mission conjointe composée de la MINUSCA, de l'Union Africaine (UA) et des États-Unis d'Amérique s'est rendue, le vendredi 25 novembre 2016 à Bambari, pour rencontrer les différents acteurs civils et non-civils de cette ville en proie à de persistantes tensions depuis les récents affrontements meurtriers survenus à Bria.

Premières à être rencontrées par la délégation, les autorités administratives de la ville ont présenté la situation sécuritaire et humanitaire et surtout exprimé les inquiétudes des populations de Bambari face à la multiplication des alertes fais-

ant état d'attaques imminentes de groupes armés rivaux. « La peur grandit au sein des populations et les rumeurs d'attaques et de renforts de troupes armées provenant de localités telles que Grimari ou Bakala en rajoutent à la psychose ambiante », a relevé le préfet de la Ouaka, Kanda Sesse, accompagné pour l'occasion du Sous-préfet, du Maire et de représentants de la société civile locale.

En réaction à ces inquiétudes, la délégation a insisté sur le renforcement par la MINUSCA de son dispositif sécuritaire dans la Ouaka et à Bambari en particulier, ainsi que sur la détermination des forces onusiennes à empêcher que la violence qui a embrasé Bria ces derniers jours ne s'étende à Bambari.

La mission a également insisté

sur le fait qu'au-delà de l'aspect militaire, la réponse aux violences comporte un volet politique. C'est dans ce sens que la délégation a rencontré les chefs des groupes armés UPC et RPRC, responsables des violences de Bria et également implantés à Bambari, ainsi que la branche du PCUD présente à Bambari. Aux dirigeants de ces groupes armés, le message s'est voulu ferme et sans ambiguïté: « la MINUSCA et la communauté internationale ne toléreront aucune détérioration de la situation sécuritaire dans la zone et la réaction des forces onusiennes à toute attaque ou violation des droits humains à Bambari sera particulièrement vigoureuse », a martelé la délégation face aux responsables des groupes armés ■

FABRIZIO HOCHSCHILD APPELLE À UNE RÉPONSE RAPIDE FACE À L'URGENCE À KAGA-BANDORO



Photo UN / MINUSCA

Le 12 octobre, la ville de Kaga-bandoro, (Nana-Gribizi) a été le théâtre de la violence qui a fait des dizaines de morts et blessés et occasionné le déplacement de milliers de personnes.

Pour s'enquérir de la situation sur le terrain, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies et Coordonnateur humanitaire et de développement, Fabrizio Hochschild, y a effectué une visite le 15 octobre en compagnie de la Ministre centrafricaine des Affaires sociales et de la Réconciliation nationale, Virginie Baïkoua, et du Commandant Adjoint de la Force de la MINUSCA, le Général Sidiki Daniel Traoré, entre autres.

Au nombre des personnes rencontrées figurent les autorités locales, la société civile, les acteurs humanitaires, ainsi que des représen-

tants des groupes armés, outre les personnels des Nations Unies.

La Ministre des Affaires sociales et de la Réconciliation nationale, Virginie Baïkoua, a exprimé sa tristesse de trouver Kaga-Bandoro dans cet état de désolation et de peur, alors qu'il y a deux mois la population de cette ville envisageait l'avenir avec plus d'espoir pour une paix durable. « Il faut sécuriser la population de manière définitive. Nous dépendons de vous, puisque l'Etat n'a pas de Forces de sécurité effectives. » Aux autorités locales, la société civile musulmane et les groupes armés, Mme Baïkoua a redit la nécessité du dialogue et de la réconciliation pour la reconstruction du pays.

Les acteurs humanitaires estiment à environ 10 000 personnes le nombre de déplacés vivant autour de la base de la MINUSCA. En raison de l'insécurité, les activités

des travailleurs humanitaires sont également paralysées. D'où la nécessité d'une réponse rapide par rapport aux défis sécuritaires qui se posent dans la ville. Pour sa part, le Chef de bureau de la MINUSCA pour le Secteur Centre, Renner Onana, a expliqué que les personnes déplacées qui sont venues se réfugier à proximité de la base de la MINUSCA souhaitent un retour rapide dans leurs lieux d'habitation, et souligné l'importance d'un plan de la sécurisation de ces zones d'habitation.

Après avoir écouté les différents acteurs humanitaires, Fabrizio Hochschild a promis de continuer le plaidoyer pour l'optimisation de la sécurisation de la ville et de l'espace du personnel humanitaires afin de lui permettre d'apporter rapidement de l'aide aux personnes déplacées qui sont dans une situation d'urgence majeure ■

L'ONU RÉAFFIRME, À KAGA BANDORO ET NDOMETE, SON SOUTIEN AUX POPULATIONS ET HUMANITAIRES VICTIMES DE RÉCENTES VIOLENCES



A la tête d'une délégation composée, entre autres, des représentants résidents de l'OMS, Dr Michel Yao, et d'OCHA, Joseph Inganji, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies en RCA, Coordonnateur humanitaire et Représentant résident du PNUD, Fabrizio Hochschild, s'est rendu le 29 septembre à Kaga Bandoro et Ndomete, dans la préfecture de la Nana Gribizi. Cette visite intervient quelques jours après la survenue, dans la région, d'actes de violences perpétrés par des groupes armés.

Sur place, la délégation a rencontré la famille humanitaire, les autorités locales, les membres de la société civile, des déplacés et des représentants de groupes armés. Le Représentant spécial adjoint rassure ses différents interlocuteurs, soulignant que des mesures sont prises par la MINUSCA pour consolider la paix à Kaga Bandoro, à travers notamment le renforcement de la présence de la Force par le déploiement d'éléments d'autres contingents militaires et de l'Unité de Police constituée, en vue de l'optimisation des actions de protection des populations.

Et d'avertir que « si la violence continue, il y aura une forte réduction de la présence humanitaire avec une conséquence grave sur la population civile. Dans la préfecture et ses environs, on évalue entre 100.000 et 200.000 les personnes qui vont en être affectées, c'est-à-dire qui ne peuvent plus avoir accès à l'aide alimentaire, aux soins de santé ou à l'éducation ».

Toutefois, fait observer Fabrizio Hochschild, « les Nations Unies, les humanitaires, la force de la MINUSCA ne peuvent que soutenir les efforts nationaux et non les remplacer. Et tant qu'il n'y aura pas de solution politique entre les groupes armés, tant qu'il n'y aura pas de responsabilisation des leaders des groupes armés pour le respect du droit international humanitaire, toute action pour protéger les populations aura toujours une portée limitée » ■

FABRIZIO HOSCHCHILD À BIRAO POUR RASSURER LES POPULATIONS

Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur Humanitaire, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, et Représentant Résident du PNUD, Fabrizio Hoschchild a effectué le 10 novembre 2016 une visite de terrain à Birao au cours de laquelle il a décoré les membres du contingent Zambien de la MINUSCA qui sécurise la zone, puis rencontré les autorités locales, traditionnelles et religieuses.

Le but de cette visite, comme il l'a lui-même indiqué, était d'adresser au contingent Zambien dirigé par le

Lieutenant-colonel Idih Hachanga, la gratitude de la MINUSCA pour le travail abattu sur le terrain et qui a consisté « en dépit des menaces et des incidents, un retour progressif à la paix et à la sécurité dans la localité. » Une présence forte appréciée par les autorités locales comme en témoigne le satisfecit adressé par le préfet de la Vakanga, Ousmane Mahamat qui a évoqué la présence d'une « force rassurante dans la ville et ses environs » et souligné la « satisfaction des populations face aux actions de la Force ». Une Force forte de 750 soldats qui accomplissent leur tâche de protection des civils, apportent des soins

médicaux aux populations, construisent écoles et points d'eau, dans le cadre des activités CIMIC qu'ils accomplissent avec et pour les populations civiles.

Aux autorités locales et religieuses, Fabrizio Hoschchild a redit « la détermination de la MINUSCA à ramener la paix dans la région en y ramenant progressivement les « attributs de l'état » grâce à l'engagement du gouvernement. En effet le Préfet avait auparavant déploré le « manque d'infrastructures, le non-déploiement des fonctionnaires » pour d'évidentes raisons de sécurité » ■

QUELQUES VISITES DE TERRAIN EN IMAGES

Photos UN / MINUSCA / Archives





Photos UN / MINUSCA / Archives

EN LIGNE | ONLINE



MINUSCA

Votre site d'informations et d'analyses sur
la Centrafrique et les Nations Unies.
Disponible sur smartphones

Your one-stop source for news and information
about Central African Republic and the UN.
Available on smartphones



UN photo / Graphisme CPIO / MINUSCA

Découvrez le nouveau site Internet de
la Mission des Nations Unies en Centrafrique

Check out the new website of the UN Mission
in the Central African Republic

<https://minusca.unmissions.org>

<https://facebook.com/minusca.unmissions>

https://twitter.com/UN_CAR

<https://www.flickr.com/photos/unminusca/>